

## **AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES : CONTRAT TERRITORIAL CHER MONTLUÇONNAIS**

Bonjour,

Par le biais d'un contrat territorial, les collectivités locales et acteurs de l'eau du territoire se sont engagés à œuvrer pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Cher montluçonnais.

Dans ce cadre, et sur la base du volontariat, propriétaires et exploitants peuvent être accompagnés techniquement et financièrement par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) pour la mise en place d'actions de préservation et de restauration de milieux humides.

Plusieurs types de travaux sont possibles, comme par exemple :

- Curage, décapage et rajeunissement de milieux
- Fauche, débroussaillage, broyage de restauration
- Retalutage et reprofilage de berges
- Gestion différenciée
- Mise en exclos totale ou partielle
- Abattage sélectif de ligneux

Si vous êtes intéressés pour mettre en place des actions de ce type sur vos parcelles, n'hésitez pas à contacter le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) :

Antoine CHÉRAMY - *Chargé de projets* | 07 82 23 70 74 | antoine.cheramy@espaces-naturels.fr

Margot BRUNELLIÈRE - *Chargée d'actions* | 06 81 13 20 61 | margot.brunelliere@espaces-naturels.fr

---

### CONTACT

**Service Communication**

04 70 02 55 53 · communication@mairie-montlucon.fr